

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/139

SUBVENTIONS (7.5)

**Subvention 2026 au CCAS au titre
du Programme de Réussite Educative
(P.R.E)**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le **13 OCT. 2026**

ID : 059-215902958-20260930-2026_139-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'An deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire, et sur la convocation faite par lui le vingt-deux septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 34 Absent ayant donné pouvoir : 1 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ, Mme
SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. SOOTS, Mme
BRANDT, M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme
CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme SIX, Mme VEIT-TORREZ, M. VEZARD,
Mme CAUDRON, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DORMION-ROUSSEZ qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L. 2122-21;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que le Programme de Réussite Educative (PRE) est le fruit du partenariat étroit noué entre la ville d'Hazebrouck, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Education Nationale et les services de l'Etat,

Considérant que le Programme de Réussite Educative s'inscrit pleinement dans la politique éducative de la ville d'Hazebrouck et s'appuie sur le diagnostic réalisé dans le quartier des Résidences Pasteur et Foch, inscrit en Politique de la Ville,

Considérant que le dispositif de réussite éducative vise à apporter un accompagnement individualisé aux enfants, aux jeunes et à leurs familles lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire, éducatif, social ou de santé,

Considérant que cet accompagnement mobilise les partenaires des champs éducatif, scolaire, sanitaire, social, sportif et culturel,

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de financer les actions menées ainsi que les moyens humains nécessaires à la poursuite du dispositif P.R.E en 2026,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'accorder au CCAS une subvention de 39 084 € au titre de l'exercice 2026,
- de dire que cette dépense sera imputée à l'article 657362 du Budget Principal Ville 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce de dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,


Amaël BRIFFAUT

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord**


Valentin BELLEVAL